



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-PRÉFECTURE DE MEAUX

DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau des Concours Financiers de l'État
et du Contrôle budgétaire

Affaire suivie par : Michèle COHU-LAURENT
Tél. : 01 64 71 79 33 - Fax : 01 64 71 79 04
Mel : michèle.laurent@seine-et-marne.gouv.fr

BADT - CL 116 - 243

Meaux, le 28 OCT. 2016

Le Sous-Préfet de Meaux

à

Monsieur le Maire de Mouroux
Mairie
77 120 MOUROUX

Objet : Situation financière et budgétaire de votre collectivité

Les documents budgétaires de votre collectivité et les résultats de leur exécution, constitués du budget primitif 2016 et du compte de gestion 2015, ont fait l'objet d'une étude approfondie, dans le cadre du contrôle budgétaire annuel exercé par les services préfectoraux et de l'analyse financière réalisée par la Direction Départementale des Finances Publiques.

Reposant sur une logique de prévention des difficultés financières, le dispositif mis en œuvre par les services de l'État a pour objet de détecter, le plus en amont possible, de potentiels risques financiers, susceptibles de remettre en cause l'équilibre des comptes communaux.

Je vous adresse donc mes félicitations pour les efforts consentis dans un contexte difficile et je vous invite à les poursuivre. Toutefois, j'attire votre attention sur les points suivants :

la situation financière de la commune s'améliore significativement, à la clôture de l'exercice 2015. Toutefois, l'activité des budgets annexes mérite un suivi particulier, dans la mesure où ces derniers impactent significativement les équilibres de l'entité consolidée ;

- s'agissant de la formation de l'autofinancement, on observe une progression continue de la CAF brute, évoluant de 985K€ en 2014 à 1 379K€ fin 2015 ;

- les charges structurelles (dépenses obligatoires) sont élevées. Votre collectivité ne dispose que d'une faible marge de manœuvre pour réduire ses charges et dégager les fonds nécessaires au remboursement d'emprunts ou à l'engagement de nouvelles dépenses d'équipement.

- la pression fiscale exercée est importante : votre collectivité ne dispose que d'une faible marge de manœuvre pour augmenter ses ressources de fonctionnement au moyen de sa politique fiscale ;

- l'épargne nette bénéficie de 2 tendances favorables, à savoir, d'une part, la croissance de la CAF brute, et, d'autre part, le retrait significatif de l'annuité en capital de la dette. Dès lors, de 95K€ en 2014, la CAF nette bondit à 850K€, niveau le plus élevé depuis 2011 ;

- en termes d'investissement, la politique conduite par la commune se caractérise par la décre des dépenses d'équipement, entamée en 2012, mais reste marquée par son dynamisme, eu égard aux comparaisons de strate. De 3,7ME en 2012, celles-ci atteignent 1,9ME en 2015 ;

- sur le point de l'endettement, l'encours s'inscrit dans une phase de baisse tendancielle et se porte à 6,9ME au 31/12/2015, contre 7,2ME fin 2014. Rapporté aux différents ratios prudentiels et aux moyennes de strate, le poids de l'encours demeure élevé. Néanmoins, la solvabilité fait l'objet d'une nette consolidation depuis 2013. La commune doit poursuivre ses efforts de réduction de la dette afin de retrouver de réelles marges de manœuvres.

Je vous invite donc à y porter une attention particulière.

Mes services, ainsi que ceux de la Direction Départementale des Finances Publiques, se tiennent à votre disposition pour tout élément d'information dont vous souhaiteriez disposer.

Le Sous-Préfet

Gérard PEHAUT

Copie à :
Monsieur le Directeur départemental des
finances publiques de Seine-et-Marne